Questionnaire destiné aux actionnaires significatifs du et personnes exerçant le contrôle sur le prestataire de services liés aux monnaies virtuelles

La FSMA est chargée de l’inscription des prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales et des prestataires de services de portefeuilles de conservation, ci-après dénommés les « prestataires de services liés aux monnaies virtuelles », établis en Belgique.

Vos réponses à ce questionnaire nous sont nécessaires afin d’examiner si vous possédez les qualités nécessaires afin de garantir la gestion saine et prudente de tels prestataires.

**Il est important que vos réponses soient sincères.** Vous devez fournir toutes les informations dont vous pouvez raisonnablement penser qu’elles pourraient être utiles à notre évaluation. Nous tiendrons compte des circonstances particulières et des explications que vous donnez.

Si vous n'êtes pas certain que certaines informations sont pertinentes, mieux vaut les mentionner, en expliquant pourquoi ces informations ne sont à votre avis peut-être pas (ou plus) pertinentes.

**Nous respectons votre vie privée**

**Traitement des données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel fournies par le biais du présent questionnaire et de ses annexes seront traitées par la FSMA de la manière décrite dans sa [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma).

La FSMA collecte ces données dans l’exercice de son contrôle du respect des exigences liées à la nécessité de garantir une gestion saine et prudente de la société, conformément aux articles 5, 8 et 10 de l’arrêté royal du 8 février 2022 relatif au statut et au contrôle des prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales et des prestataires de services de portefeuilles de conservation. Ces articles portent exécution de l’article 5, §1er, alinéas 4 à 8 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

La FSMA pourra également utiliser les données communiquées dans le cadre de ce contrôle lors de l’évaluation de candidatures futures à des fonctions auxquelles s’appliquent des exigences similaires, ainsi qu’aux fins de son contrôle du respect permanent de ces exigences dans le cadre de mandats déjà exercés dans des entreprises soumises à sa supervision.

Conformément à l’article 75, §3 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, la FSMA peut aussi faire usage des données collectées à d’autres fins, lorsque le traitement de ces données est requis en vue de l’exercice d’autres missions d’intérêt public qui lui sont dévolues par l’article 45, §1er de ladite loi ou par toute autre disposition du droit national ou européen.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (règlement (UE) 2016/679, “GDPR”), les personnes concernées disposent d’une série de droits liés à leurs données à caractère personnel. Certains de ces droits sont soumis à des conditions spéciales ou à des exceptions. Pour plus d’informations concernant ces droits et la manière dont ils peuvent être exercés, veuillez consulter la [Politique vie privée](https://www.fsma.be/fr/faq/politique-vie-privee-de-la-fsma) de la FSMA.

# 1. Vous vous engagez à fournir des réponses complètes et sincères

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Je m’engage à fournir des réponses complètes et sincères.** Je m’engage en outre à informer la FSMA immédiatement de toute modification de l’une ou plusieurs des réponses données ci-dessous. Je suis conscient que la non communication ou la falsification d’informations pertinentes peut avoir une influence négative sur l’évaluation effectuée par la FSMA.  Nous attirons votre attention sur le fait que vous êtes tenu de transmettre ces informations ou documents à la FSMA dans le délai et la forme que celle-ci détermine.[[1]](#footnote-1)  En cas de manquement à cette obligation, la FSMA peut infliger au contrevenant une amende administrative qui ne peut être supérieure à 2 500 000 euros pour le même fait ou pour le même ensemble de faits. Lorsque l'infraction a procuré un profit au contrevenant ou a permis à ce dernier d'éviter une perte, ce maximum peut être porté au triple du montant de ce profit ou de cette perte.[[2]](#footnote-2)  En outre, ceux qui donnent sciemment des informations inexactes ou incomplètes peuvent être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende pénale de 250 EUR à 2.500.000 EUR ou d'une de ces peines seulement.[[3]](#footnote-3) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Vous remplissez ce questionnaire dans le cadre d’une …** | |
|  | **demande d’inscription** du prestataire de services liés aux monnaies virtuelles dont vous détenez, directement ou indirectement, en tant que personne physique ou morale, une participation[[4]](#footnote-4) d’au moins 5 % (conférant le droit de vote ou non), ou vous exercez le contrôle[[5]](#footnote-5) de ce prestataire de services. |
|  | **modification de l’inscription** en raison d’une modification[[6]](#footnote-6) de l’actionnariat du prestataire de services liés aux monnaies virtuelles.. |

**2. Vous êtes**

**Une personne physique**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Prénom(s) |  |
| Numéro de registre national[[7]](#footnote-7) |  |
| Adresse du domicile |  |
| Numéro de téléphone *(professionnel)* |  |
| Adresse e-mail *(professionnelle)* |  |
| Description de la participation ou du contrôle exercé (date de début ; montant de la participation et nombre de titres détenus) |  |
| Si vous êtes enregistré auprès d’une autorité compétente étrangère, veuillez indiquer le nom de cette autorité et le numéro d’enregistrement auprès de celle-ci |  |

**Une personne morale**

|  |  |
| --- | --- |
| Dénomination statutaire |  |
| Dénomination commerciale[[8]](#footnote-8) |  |
| Droit national dont la personne morale relève |  |
| Adresse du siège statutaire[[9]](#footnote-9) |  |
| Numéro d’entreprise[[10]](#footnote-10) |  |
| Forme juridique |  |
| Numéro de téléphone |  |
| Adresse e-mail |  |
| Description de la participation ou du contrôle exercé (date de début ; montant de la participation et nombre de titres détenus) |  |
| Indication des personnes morales ou physiques[[11]](#footnote-11) qui détiennent des quotités du capital/droits de vote dans la personne morale actionnaire ainsi que les pourcentages détenus par chacune d’entre elles |  |
| Si vous êtes enregistré auprès d’une autorité compétente étrangère, veuillez indiquer le nom de cette autorité et le numéro d’enregistrement auprès de celle-ci |  |

**3. Informations relatives à votre participation ou au contrôle que vous exercez**

|  |  |
| --- | --- |
| Quotité du capital (%) |  |
| Origine du capital investi |  |
| Droits de vote (%) (le cas échéant, veuillez également préciser si un droit de vote multiple est attaché à vos titres) |  |
| Veuillez fournir des précisions si la participation envisagée est indirecte ou en cas de contrôle exercé sur le prestataire |  |
| Stratégie[[12]](#footnote-12) liée à votre intervention (participation ou contrôle) auprès du prestataire |  |

**À compléter uniquement si vous avez l’intention de détenir une participation de 5 % au moins ou si vous l’avez l’intention de contrôler un prestataire de services liés aux monnaies virtuelles déjà inscrit :**

|  |  |
| --- | --- |
| Quotité du capital (%) détenue avant la modification |  |
| Origine du capital investi |  |
| Droits de vote (%) détenus avant la modification |  |
| Veuillez fournir des précisions si l’intervention (envisagée) est indirecte ou dans le cas où vous exercez le contrôle du prestataire |  |
| Stratégie[[13]](#footnote-13) liée à votre intervention (participation ou contrôle) auprès du prestataire |  |

**4. Possédez-vous les qualités nécessaires au regard du besoin de garantir une gestion saine et prudente du prestataire ?**

Vous trouverez ci-dessous une série d’affirmations.

Si l’affirmation est totalement vraie en ce qui vous concerne, confirmez que tel est le cas. Vous pouvez, si vous le désirez, fournir des précisions après avoir répondu aux affirmations.

Si l’affirmation n’est pas ou pas totalement vraie en ce qui vous concerne, veuillez fournir des explications. Donnez de même des explications et expliquez la situation si vous n’êtes pas certain que l’affirmation s’applique totalement à vous.

### 4.1. Les affirmations suivantes sont-elles vraies ?

La réponse donnée pour chacune des affirmations suivantes doit s’appliquer aussi bien à **vous personnellement** **qu’à l’entreprise que vous dirigez ou contrôlez ou que vous avez dirigée ou contrôlée dans le passé.**

Les affirmations ont trait aux **faits tant en Belgique qu’à l’étranger**.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Affirmation** | **Pouvez-vous confirmer que cette affirmation est vraie ?** |
| **Évaluation par d’autres autorités** | | |
| **4.1.1** | Mes qualités en tant qu’actionnaire ou en tant que dirigeant d’un établissement financier n’ont jamais été évaluées par un pouvoir public, une autorité, ou une autre autorité de contrôle que la FSMA. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.2** | Mes qualités en tant qu’actionnaire ou en tant que dirigeant d’un établissement financier ne font pas actuellement l’objet d’une évaluation par un pouvoir public, une autorité, ou une autre autorité de contrôle que la FSMA. | Je confirme que c’est vrai. |
| **Procédures** | | |
| **4.1.3** | Je n’ai jamais été condamné pénalement ni bénéficié d’une suspension du prononcé. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.4** | À ma connaissance, aucune enquête pénale ou procédure pénale n’est actuellement engagée à mon encontre. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.5** | Je n’ai jamais été mis en cause dans le cadre de procédures pénales, civiles ou administratives pertinentes (y compris toute procédure de faillite ou d'insolvabilité et toute procédure similaire) et n’ai jamais fait l’objet d’une décision découlant de telles procédures. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.6** | Je n’ai jamais été mis en cause dans une procédure disciplinaire et n’ai jamais fait l’objet d’une décision disciplinaire (y compris toute révocation en tant qu'administrateur de société et toute procédure similaire). | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.7** | Je n’ai jamais été mis en cause dans des enquêtes, mesures ou sanctions d’un pouvoir public, une autorité, une autorité de contrôle et été l’objet de telles enquêtes, mesures ou sanctions. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.8** | Je n’ai jamais été mis en cause dans toute autre procédure ou été l’objet d’une telle procédure (par exemple sur de possibles infractions à la législation fiscale ou financière). | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.9** | À ma connaissance, il n’existe pas actuellement d’enquête me mettant en cause qui pourrait mener à une décision ou une situation visée aux points 4.1.5 à 4.1.8. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.10** | À ma connaissance, il n’existe pas de faits qui pourraient m’être reprochés par un pouvoir public, une autorité, une autorité de contrôle. | Je confirme que c’est vrai. |
| **Refus, révocations ou licenciements** | | |
| **4.1.11** | Un organisme public ou de réglementation ne m’a jamais refusé un enregistrement, une autorisation ou un agrément nécessaire à l’exercice d’activités professionnelles. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.12** | Un organisme public ou de réglementation n’a jamais suspendu ou retiré mon enregistrement, mon autorisation ou mon agrément nécessaire à l’exercice d’activités professionnelles. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.13** | Je n’ai jamais été licencié ou renvoyé d’un poste de confiance. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.14** | Il ne m’a jamais été demandé de démissionner d’un poste de confiance. | Je confirme que c’est vrai. |
| **4.1.15** | Une relation d’affaires n’a jamais été rompue avec moi pour faute grave de ma part. | Je confirme que c’est vrai. |

**Si vous n’avez pas pu confirmer l’une des affirmations susmentionnées, veuillez donner des explications ci-dessous.**

|  |  |
| --- | --- |
| **N° de l’affirmation** | **Explications** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

### 4.2 Avez-vous connaissance d’autres éléments qui pourraient être pertinents aux fins d’établir que vous réunissez les qualités nécessaires au regard du besoin de garantir une gestion saine et prudente du prestataire ?

Si vous avez connaissance d’éléments autres que ceux abordés dans les affirmations ci-dessus et qui peuvent être raisonnablement pertinents pour notre évaluation, mentionnez-les ici.

# 5. Votre signature

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Votre nom et prénom(s)** |  |
| **Si vous agissez en tant que représentant d’une personne morale, veuillez indiquer la dénomination statutaire de la personne morale ainsi que la qualité en laquelle vous signez.** |  |
| **Signature** |  |

# 6. N’avez-vous rien oublié ?

* Avez-vous **répondu** correctement et complètement **à toutes les questions** ?
* Avez-vous joint une **copie lisible de votre carte d’identité ou de votre passeport**?

*(non requis si vous avez déjà communiqué précédemment un tel document à la FSMA et s’il est encore valide).*

* Avez-vous **signé** le questionnaire ?

# 7. Quelle est la base légale du présent questionnaire ?

La FSMA vous pose ces questions sur la base de l’article 5, §1er, alinéa 7 de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèceset des articles 5, 8 et 10 de l’arrêté royal du 8 février 2022 relatif au statut et au contrôle des prestataires de services d'échange entre monnaies virtuelles et monnaies légales et des prestataires de services de portefeuilles de conservation.

**\* \* \***

1. Article 78*bis* de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. [↑](#footnote-ref-1)
2. Article 36, §2, 1er alinéa de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. [↑](#footnote-ref-2)
3. Article 87 §1er, 1° de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. [↑](#footnote-ref-3)
4. La notion de « participation » doit s’entendre au sens large comme visant la détention, directe ou indirecte, de tous types de droits sociaux représentatifs du capital ou des capitaux propres de la société, conférant ou non le droit de vote, ou des droits de vote attachés aux titres émis par cette société. Le seuil de 5% est atteint soit lorsque la participation dans le capital ou les capitaux propres de la société atteignent 5%, soit lorsque les droits de vote de ces actionnaires atteignent ce pourcentage. [↑](#footnote-ref-4)
5. La notion de contrôle est celle définie aux articles 1:14 et suivants du Code des Sociétés et Associations. [↑](#footnote-ref-5)
6. Il s’agit de toute modification dans l’actionnariat de la société impliquant une modification de l’identité des détenteurs de participations, conférant le droit de vote ou non, de 5 % au moins dans le prestataire de services, impliquant une modification des montants de ces participations, ou de l’identité des personnes qui exercent un contrôle sur le prestataire de services. [↑](#footnote-ref-6)
7. Pour les personnes qui ne possèdent pas de numéro de registre national belge : mentionnez la date de naissance et le lieu de naissance. [↑](#footnote-ref-7)
8. Si celle-ci est différente de la dénomination statutaire. [↑](#footnote-ref-8)
9. Si cette personne morale n’a pas de siège statutaire selon le droit national dont elle relève, l’adresse à laquelle son siège principal est établi. [↑](#footnote-ref-9)
10. Pour les personnes morales qui ne disposent pas d’un numéro d’entreprise belge : mentionnez l’adresse du siège social ainsi que le code unique utilisé dans le pays du siège social afin d’identifier spécifiquement la personne morale. [↑](#footnote-ref-10)
11. Uniquement les personnes physiques qui directement ou indirectement détiennent une participation de 5 % au moins du prestataire de services liés aux monnaies virtuelles. [↑](#footnote-ref-11)
12. En d’autres termes, pour quelles raisons souhaitez-vous intervenir auprès du prestataire de services liés aux monnaies virtuelles. [↑](#footnote-ref-12)
13. Cfr. supra. [↑](#footnote-ref-13)